

### ***Pour une Maison des Droits de l'Homme***

Comment se définit le projet de la Maison des Droits de l'Homme de l'Isère ? Comment s'inscrit-il, à quels fins est-il mis en place et pour répondre à quelles attentes ? Quelles sont les visées pédagogiques d'un tel projet ? Autant de questions essentielles afin de poursuivre la réflexion qui doit mener à sa création.

#### ***Les Maisons des Droits de l'Homme : le modèle français***

Il nous a paru intéressant d'établir une courte synthèse de ce que l'on appelle en France les Maisons des Droits de l'Homme, comme propos liminaire de ce document. Le projet lancé par le Conseil général de l'Isère, n'est pas, certes, la première initiative portée par une collectivité publique en France, même si ses aspirations en font une structure innovante et originale.

Quelques expériences sont menées aujourd'hui dans différentes villes de la France métropolitaine et d'Outre-mer qu'il importe d'évoquer. Il s'agit dans une large majorité de Maisons du citoyen qui œuvrent pour un objectif commun : le développement de la citoyenneté<sup>1</sup>. Malgré le lien fort entre cette thématique et celle des Droits de l'Homme, une distinction reste à opérer. Le modèle d'une Maison des Droits de l'Homme intègre à la fois la notion de respect de l'individu comme celle de soutien des actions de solidarité locales, nationales et supranationales.

Les exemples de cette volonté des pouvoirs publics de répondre aux côtés des associations humanitaires et de solidarité, par la création de structures, sont moins nombreux. Elles sont en général une émanation des communes, c'est le cas pour ne citer que celles-ci, de Talence<sup>2</sup>, dans l'agglomération bordelaise, ou d'Élancourt<sup>3</sup>, dans le département des Yvelines.

Décrites comme un équipement ou un service de proximité à l'attention des usagers, leurs missions sont diverses. Elles assurent un rôle de soutien auprès des particuliers et des associations, en facilitant l'accès aux informations et au droit, mais ne se substituent pas à ces dernières dans leurs actions. Sous la forme d'une assistance juridique, ces services municipaux comptent parfois un ou plusieurs conseillers *ad hoc* afin de guider les personnes dans leurs démarches.

Elles favorisent l'aide associative en orientant les tiers comme elles promeuvent indirectement les engagements, en coordonnant de temps à d'autres des opérations de solidarité.

L'autre axe développé est culturel. La programmation proposée par la Maison des Droits de l'Homme et du Citoyen de Talence, dans le château de Thouars, est variée : des expositions aux conférences en passant par les projections de film, les

<sup>1</sup> Un réseau est aujourd'hui constitué afin d'établir un partenariat entre ces différentes expériences municipales et associatives. Une rencontre nationale annuelle des différentes structures est organisée depuis 2001.

<sup>2</sup> La Maison des Droits de l'Homme et du Citoyen s'est installée dans la zone à urbaniser en priorité (ZUP) de Thouars.

<sup>3</sup> Également dénommé centre social municipal Geneviève Antonioz-De-Gaulle.

spectacles vivants. Elle mêle à sa saison culturelle des rendez-vous mensuels et d'autres en lien avec l'actualité brûlante.

La plupart du temps, ces Maisons des Droits de l'Homme (MDH)<sup>4</sup> restent le fait d'une démarche associative. Si certaines ont périclité, d'autres témoignent d'une réelle vitalité dans leurs actions.

La Maison des Droits de l'Homme de Limoges qui rassemble une quinzaine de membres, en lien avec d'autres collectifs associatifs, se présente comme une fédération d'associations. En proposant un accueil permanent pour les sans droits (demandeurs d'asile, sans papiers, sans abris, sans revenus), la Maison allie à son engagement militant, des actions dans la vie culturelle locale en milieu scolaire, étudiant et associatif par l'organisation d'expositions, de conférences, de colloques ou de formations. La MDH de Limoges est peut-être le modèle le plus abouti de ce type de groupements associatifs qui luttent pour les Droits de l'Homme et la solidarité internationale en France.

### **Genèse du projet**

C'est à la croisée de ces différents modèles que la Maison des Droits de l'Homme de l'Isère souhaite s'inscrire. Elle est déjà définie comme un centre d'informations, d'orientations et d'échanges.

Équipement culturel en devenir<sup>5</sup>, le projet est porté actuellement par le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère (MRDI) qui œuvre depuis de nombreuses années pour la transmission de la mémoire des années 1939-1945 comme pour le soutien à toutes les résistances contemporaines qui fondent les Droits de l'Homme<sup>6</sup>. C'est en cela que le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère réussit la transition entre le passé et le présent. La Maison des Droits de l'Homme constitue ainsi un prolongement de l'orientation donnée par Jean-Claude Duclos, conservateur du MRDI, dans le cadre de la programmation du Musée. L'indissociabilité des thèmes justifie une phase d'étude conduite actuellement avant la maturation du projet.

Depuis le mois de février 2003, soit plus d'un an après le lancement du projet, c'est donc sous la forme de *Rencontres*, étapes successives dans cette réflexion, que se dessine progressivement la Maison des Droits de l'Homme. Avec le soutien d'un conseil consultatif, composé de personnalités du monde de l'éducation, associatif, judiciaire, universitaire et culturel, ce sont en tout douze *Rencontres*, sous forme de conférences-débats, qui sont organisées en un peu plus d'un an. Caractérisant l'ampleur des champs de recherche et de réflexion, les thèmes traités touchent aux notions de mémoire, de religion, d'éthique et de justice.

Ceci étant sans oublier, la tenue d'un forum avec les associations locales de défense des Droits de l'Homme et de solidarité internationale. Le projet est conduit en étroite relation avec ce milieu associatif. En Isère, où l'engagement est particulièrement important, elles sont quelques deux cent à militer pour ces droits.

A ce niveau de la réflexion, la Maison des Droits de l'Homme a été décrite différemment selon les publics intéressés par le projet. Perçue tantôt comme un centre de recherche et de formation par les uns, tantôt comme un centre de

---

<sup>4</sup> Le sigle est utilisé de manière systématique.

<sup>5</sup> Au sein de la Conservation du patrimoine de l'Isère (CPI) du département de l'Isère.

<sup>6</sup> Cf. notamment les récentes expositions *Sangatte*, *Le hangar* par J. Salmon, 2001, 55 p. et *Traces and whispers from emptiness* par P. Hickin, URDLA, 2002.

ressources, en veille permanente, les attentes sont diverses et pourtant s'entremêlent.

Maryvonne David-Jougneau, philosophe et sociologue (dans une présentation de la MDH faite aux associations, le 27 février 2002 à Grenoble) propose d'en faire un lieu de recherche sur les Droits de l'homme permettant de mieux répondre aux questions théoriques qui touchent à l'essence même de ces Droits et aux problèmes que rencontrent leur application dans le champ social et politique, tant au niveau national qu'international. « *D'où viennent-ils ? Sont-ils ces idées innées que découvrirait la Raison débarrassée des préjugés, comme le pensaient les Lumières ? Il est intéressant d'en faire la genèse...* » pour voir comment peut s'articuler leur universalité et la diversité des cultures.

Dans le domaine de la recherche, la Maison ne pourrait-elle pas ainsi œuvrer aux côtés de structures cousines, universitaires celles-ci, les Maison des Sciences de l'Homme ? Les liens existent déjà et sont à développer.

S'il est indispensable d'opérer le lien entre le passé et le présent, la Maison doit également fonctionner en étant réactive aux questions actuelles. En tant que relais des actions de solidarité, elle se doit d'être à l'écoute du monde associatif qui œuvre sur le terrain sans toutefois se substituer à lui. Cette forme de soutien pourrait favoriser le dialogue des cultures, la compréhension de l'autre.

### ***Un lieu de formation permanente à la citoyenneté et au respect des Droits de l'Homme***

Consubstantielle, l'idée "d'un lieu de formation permanente à la citoyenneté" constituerait, selon Maryvonne David-Jougneau, le prolongement du projet. En cela, la Maison des Droits de l'Homme peut être un lieu d'éducation aux Droits de l'Homme. Les ambitions pédagogiques du projet sont importantes et tout particulièrement vers le public scolaire.

La structure doit se mettre en place en poursuivant les actions menées par le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère (MRDI) dans ce domaine, fort de cette expérience. Jean-Claude Duclos évoque ainsi l'histoire du MRDI qui porte aujourd'hui le projet : "Il y a un quarante ans, un petit groupe d'enseignants, de résistants et de déportés décident de créer à Grenoble un Musée de la Résistance Dauphinoise. Si le nom de ce musée fut modifié depuis, ses objectifs demeurent les mêmes : *assurer la pérennité du souvenir de la Résistance* et le porter à la connaissance des jeunes générations, pour, précisaient-ils encore, *les préserver de ce que nous avons vécu*". Poursuivant le travail débuté dès les années 1960 qui s'appuyait sur la "pédagogie Freinet", le Musée trouve un large écho auprès des jeunes. Plus de la moitié de son public est constitué de scolaires (collégiens et lycéens) qui, accompagnés par leurs enseignants, viennent visiter les salles permanentes ou les expositions temporaires. La coordination des actions pédagogiques, en lien étroit avec la direction du Musée, est assurée par un service éducatif composé de deux enseignants en histoire. Celui-ci a été mis en place dès son ouverture en tant qu'équipement culturel départemental en 1994. Ateliers et outils pédagogiques ont été réalisés au gré des expositions, en suivant au plus près les évolutions du Musée.

Cette volonté de faire comprendre aux plus jeunes générations cette période tragique et la Résistance au Nazisme, est une démarche essentielle pour le respect

des Droits de l'Homme. Au-delà, le Musée s'est inscrit dans une approche évolutive qui intègre d'autres formes de résistances, actuelles ou passées, s'appuyant sur les mêmes valeurs démocratiques. En cela, il est lui-même "un lieu de formation permanente à la citoyenneté". Il Montre ainsi la voie à la Maison des Droits de l'Homme et aux réflexions à mener afin de sensibiliser tous les publics et notamment les plus jeunes.

Les premiers échanges entretenus avec le monde de l'enseignement révèlent un intérêt indéniable, le respect des Droits de l'Homme n'est-il pas le pilier essentiel de l'éducation ? En lui conservant sa vocation culturelle, il reste à définir précisément les missions pédagogiques de cette Maison en étroite relation avec les enseignants comme les acteurs socio-éducatifs. Cette réflexion n'a de sens que par la mise en regard du projet avec d'autres systèmes éducatifs déjà mis en place par le monde associatif ou institutionnel.

**Olivier Cogne**  
**Responsable de la Maison**  
**des Droits de l'Homme**